



Demande de renouvellement d'agrément gouvernemental

Règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants



Avis important: Le formulaire signé est à renvoyer avec ses annexes par voie postale à l'adresse figurant dans l'entête.

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de [Adobe Systems Incorporated](http://www.adobe.com).

1. Saisie

Gestionnaire

Dénomination :

Forme
juridique :

Numéro d'identification national des personnes morales :

Registre de Commerce et des sociétés (numéro d'immatriculation) :

Centre commun de la sécurité sociale (matricule) :

Représentant légal
(Nom, prénom) :

Données relatives au service d'éducation et d'accueil pour enfants

Nom du service :

N° d'agrément SEAJ :

N° d'agrément SEAS :

Echéance de

l'agrément SEAJ (date) :

Echéance de

l'agrément SEAS (date) :

2. Remarque(s)



3. Signature(s)

La(les) signature(s) ci-après certifie(nt) la conformité des données fournies

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) disposant du pouvoir de signature,

Nom, prénom :

- certifie que les renseignements fournis ci-avant sont sincères et exacts
- atteste que toute modification des conditions, sur la base desquelles l'agrément a été accordé ont été signalées préalablement
- atteste que tout contrôle au niveau de sécurité a été fait conformément aux prescriptions de l'ITM
- atteste que les normes de salubrité et d'hygiène imposées par le Ministère ayant la Santé dans ses attributions sont toujours respectées

Fait à :

le :

Signature

(En cas de pouvoir de signature conjointe)

Nom, prénom :

Signature

À noter que :

- 1) **Seuls les formulaires dûment complétés seront traités.**
- 2) **Tout document manquant dans le dossier d'agrément est à remettre avec la présente demande.**
- 3) **Le présent formulaire ainsi que les documents requis sont à introduire au plus tard 1 mois avant l'échéance de l'agrément.**